

DES BARRIERES AUX PASSERELLES

Unir et intégrer l'Afrique à travers des « frontières passerelles », facteurs de paix, de sécurité, et de développement

Depuis l'indépendance des Etats africains, les frontières – tracées par les puissances coloniales au XIXe siècle – ont été une source récurrente de conflits et de différends sur le continent. La plupart de ces frontières sont mal définies. Les deux-tiers, environ, des 83 500 km de frontières terrestres africaines ne sont ni clairement délimités ni démarqués. La présence de ressources naturelles stratégiques dans certaines zones transfrontalières pose des défis supplémentaires. Les frontières non démarquées constituent des facteurs de conflit entre Etats et entre populations locales, ainsi qu'une menace à la paix et à la sécurité sur le continent.

Le respect de l'intégrité territoriale de nos Etats est une condition préalable à la paix et à la sécurité. Le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) constitue une réponse directe aux défis que posent les différends frontaliers existants ou potentiels en Afrique. Le PFUA est mis en œuvre sur la base du principe de subsidiarité, et du principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation, lui-même inscrit dans la Résolution 16 (I) du Sommet de l'OUA du Caire (juillet 1964), et repris dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (Article 4(b)).

Le PFUA poursuit explicitement l'objectif de prévention structurelle des conflits et d'intégration des Etats africains. La toute première Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières qui s'est tenue à Addis Abeba le 7 juin 2007 a adopté la première Déclaration sur le PFUA et les modalités de sa mise en œuvre, elle-même suivie de la deuxième Déclaration (Addis Abeba, 2010) et puis de la troisième Déclaration qui a adopté le projet de convention de l'UA sur la coopération transfrontalière, dite Convention de Niamey (Niamey, 17 mai 2012). Par ailleurs, le 7 juin, date de la première Conférence, a été consacré « Journée africaine des frontières ».

DES BARRIERES AUX PASSERELLES

Unir et intégrer l'Afrique à travers des « frontières passerelles », facteurs de paix, de sécurité, et de développement

En résumé, le PFUA a pour objectif, en plus de l'assistance aux Etats dans la délimitation et la démarcation de leurs frontières, de créer une nouvelle dynamique de coopération transfrontalière, grâce :

- à l'amélioration des relations de bon voisinage aux niveaux régional, bilatéral et local
- au règlement pacifique et négocié des différends frontaliers et éventuellement à la gestion conjointe des ressources transfrontalières
- à la multiplication et à la dissémination des projets transfrontaliers à travers des initiatives conjointes : stockage des produits agricoles (sécurité alimentaire) microcrédits pour les femmes (démarche orientée sur le genre), centres de formation professionnelle pour les jeunes (lutte contre le chômage), infrastructures de service de base (aménagement du territoire), etc.
- au renforcement des capacités, notamment la formation à l'utilisation des équipements techniques, la fourniture de manuels du PFUA téléchargeables gratuitement (<http://www.aubis.peaceau.org/guide-books-and-documents-african-borders>)
- à la création des commissions nationales/bilatérales des frontières, la gestion conjointe dans les domaines de la sécurité, le développement économique transfrontalier, la douane, le commerce, la migration, etc. dans le but ultime de l'intégration africaine.

Le PFUA se trouve au sein du Département Paix et Sécurité de la Commission de l'Union Africaine, dans sa Division de prévention des conflits.

Programme Frontière de l'Union Africaine T +251 115 513 822
P.O. Box 3243 F +251 115 519 321
Roosevelt Street E situationroom@africa-union.org
Addis Abeba, Ethiopie I www.aubis.peaceau.org

Avec le soutien du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne à travers la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

© Commission de l'Union Africaine, Département Paix et Sécurité, Addis Abeba, mai 2014



DES BARRIERES AUX PASSERELLES

Unir et intégrer l'Afrique à travers des « frontières passerelles », facteurs de paix, de sécurité, et de développement

Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA)



Délimitation et démarcation de toutes les frontières africaines qui ne l'ont pas encore été d'ici à l'année 2017

Le PFUA assiste les Etats membres de l'UA sur toutes questions liées à la délimitation, à la démarcation et à la gestion de leurs frontières. A cet effet, le Programme soutient les Etats membres qui le souhaitent dans la mise en place de commissions nationales ou mixtes des frontières, dans la mobilisation des ressources et de l'expertise nécessaires à la délimitation, à la démarcation et à la réaffirmation de leurs frontières.

Le délai de 2017 a été fixé par la 17e Session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue à Malabo en 2011.



Visite sur le terrain et inspection des bornes-frontières de la frontière Malawi-Mozambique.

Coopération transfrontalière

Les communes et les populations transfrontalières sont les premiers acteurs et bénéficiaires de la coopération transfrontalière. Le PFUA travaille étroitement avec les communautés économiques régionales (CER) et les Etats membres, pour faciliter les initiatives locales par la mise en œuvre des projets de développement dans les zones transfrontalières. En mai 2012, le projet de convention, dite **Convention de Niamey sur la coopération transfrontalière**, a été adopté au cours de la troisième Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières. Une des missions du PFUA consiste dans la coordination et la facilitation par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine des initiatives de coopération transfrontalière. Dans ce cadre, en 2012, le premier Centre de santé transfrontalier en Afrique, créé avec le soutien du PFUA et de la Coopération allemande à travers la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, a été inauguré à la frontière entre le Burkina Faso et le Mali. Cette infrastructure transfrontalière constitue une réalisation capitale entre deux Etats ayant connus deux conflits armés et désormais réunis pour atteindre l'objectif commun de cohabitation pacifique et de développement au profit des communautés locales des deux Etats.



Frontière Burkina Faso-Mali: Célébration à l'occasion de la mise en place de la dernière borne-frontière et de la première pierre du Centre de santé transfrontalier.

Renforcement des capacités

Le PFUA assiste les Etats membres dans le développement de leurs capacités dans tous les domaines de la gestion des frontières, en collaboration avec les institutions concernées, notamment des universités africaines, des centres de formation professionnelle et des instituts spécialisés.

Le PFUA a aussi facilité de nombreux ateliers et formations en lien avec la délimitation et la démarcation, d'une part, et, d'autre part, avec les systèmes d'information sur les frontières. Le PFUA se propose d'offrir un large accès aux formations sur la gestion des frontières, et de partager son expertise dans les domaines technique, juridique et économique.

De plus, le PFUA dispose désormais d'archives historiques relatives aux frontières, précédemment détenues par les anciennes puissances coloniales. Ces archives sont ouvertes pour consultation à tout Etat membre qui le souhaite.



Atelier de formation en vue de l'utilisation de GPS : participants du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie, sous la supervision du PFUA et de la GIZ.